

Le massacre de nos harkis : une histoire française honteuse



*« Dans un premier temps, il faut leur faire bonne figure pour ne pas provoquer leur départ en métropole, ce qui leur permettrait d'échapper à notre justice. **Ces chiens ne trouveront le repos que dans la tombe** ».*

(Houari Boumediene, au sujet des Harkis(1)).

Parlons de nos harkis – 100 à 150 000 en comptant les membres de leurs familles – qu'on a délibérément livrés désarmés aux égorgeurs du FLN. Quelques officiers courageux ont réussi, avec des complicités sur place, à en rapatrier en métropole. Quelques-uns sont arrivés à gagner la France par leurs propres moyens. Qu'à cela ne tienne, on les rembarquera en direction de l'Algérie, où les attendent la torture et la mort. Ceux qui

parviendront à rester en métropole seront parqués dans des camps, comme des parias. Voilà comment la France remerciait ceux qui lui avaient été fidèles, tandis que, dans le même temps, elle déroulait le tapis rouge aux fellaghas.

Le 30 août 2001 – c'est donc récent ! – deux avocats français déposaient une plainte contre X pour « *crimes contre l'humanité* ». Cette plainte visait les Républiques algérienne et française pour leur comportement à l'égard des harkis. Le dossier était solide et la plainte fondée. 26 jours plus tard, une journée d'hommage national aux harkis était organisée et le Président Chirac recevait leurs représentants à l'Élysée. Ainsi, il aura fallu attendre presque trois décennies avant que la France ne se décide ENFIN à reconnaître le sort tragique des supplétifs algériens qui avaient choisi de la servir.

Aujourd'hui, on leur rend hommage chaque 25 septembre et ce n'est que justice !

Disons un mot de ces oubliés de l'histoire, une histoire tragique et honteuse.

Le terme de « *harkis* » désigne, de nos jours, tous les combattants musulmans, réguliers ou supplétifs, de l'armée française en Algérie. Au maximum de leurs effectifs, en janvier-février 1961, ces soldats étaient répartis en sept catégories : les appelés du contingent (60 000 hommes), les engagés (28 000 hommes), les groupes mobiles de sécurité (7 500 hommes), les moghaznis (19 500 hommes), les unités de réserve dites « *Aassès* »; (3 000 hommes), les groupes d'auto-défense (62 000 hommes), et les harkis proprement dits (63 000 hommes).

Les harkis, curieusement, ont une origine civile : c'est l'ethnologue Jean Servier qui organise, dès 1954, la première harka, pour défendre la petite ville d'Arris dans les Aurès. Les harkas reçurent un statut militaire le 8 février 1956

mais la condition de harki ne sera fixée que le 7 novembre 1961 : c'est un supplétif sous contrat, engagé au mois ou à la journée, recevant une solde modique.

Lors des préparatifs des accords d'Évian, le ministre des Armées, Pierre Mesmer, tenait à rassurer les Algériens servant dans l'armée française sur, je cite : « *leur avenir et la volonté de la France de ne les abandonner en aucune manière* ». La suite est connue : on désarme les harkis.

Dans un premier temps, le pouvoir algérien alterne promesses d'amnistie et menaces.

Puis les sévices et les assassinats commencent. Les harkis sont abattus en masse, lors des deux principales vagues de répression en été et en automne 1962. Quelquefois par unité entière, par village entier, par famille entière, les femmes et les enfants n'étant pas épargnés. Les supplices qui précèdent la mort sont d'une cruauté inouïe et peuvent durer plusieurs heures, voire plusieurs jours : corps ébouillantés, dépecés, enterrés ou brûlés vifs, énucléations, membres découpés en lanières et salés. Des anciens combattants sont contraints d'avaler leurs médailles avant d'être brûlés vifs dans le drapeau français... Selon des témoignages rapportés par Camille Brière :

« Certains harkis furent crucifiés sur des portes, les yeux crevés, le nez et les oreilles coupés, la langue arrachée, systématiquement émasculés... D'autres furent dépecés vivants à la tenaille, leur chair palpitante jetée aux chiens... Des vieillards et des infirmes étaient égorgés, des femmes violées puis éventrées, des nourrissons avaient la tête écrasée contre les murs sous les yeux de leur mère... ».

Dans « *La paix des braves* » (2), Louis Merens relate le récit fait par un Algérien de la mise à mort effroyable des harkis de son village. Un récit d'un cynisme écœurant :

« Nous avons eu l'exécution des harkis ; faut dire que nous

avons chez nous le lieutenant Hocine, un dur... Donc, sur le champ de foire, il a fait rassembler les harkis, une quarantaine, et il les a fait se déshabiller. On a pu voir que, pour salaires de leurs crimes, ces chiens avaient été bien nourris par l'armée d'occupation, car ils étaient tous gros et gras...

Donc le lieutenant les a fait se déshabiller et les a attachés aux poignets, tous les mètres, par une longue corde très solide. Le bout de la corde était relié à un tracteur. Le tracteur s'est mis à faire le tour du champ de foire, lentement puis plus vite. Au bout de dix minutes, il y en avait qui étaient déjà crevés, les paresseux, les bons à rien. Surtout qu'ils étaient pieds nus, habitués à courir les djebels avec les godasses de l'armée française... La corde s'est brusquement tendue, leurs bras ont filé raides en avant ; ça leur a fait mal ; ils ont gueulé comme des chacals. Il a fallu que leurs jambes se mettent à tricoter pour rattraper les bras qui prenaient de l'avance à l'autre bout de la corde. Puis plein gaz ! Y'en a un qui est tombé ; celui qui le suivait lui est rentré dedans et s'est effondré à son tour ; un troisième a piqué du nez aussi. Le tracteur a accéléré et on a entendu les articulations qui pétaient les unes après les autres. Les articulations, pas les tendons : les tendons c'est plus solide... La moitié de nos coureurs étaient traînés sur le sol, les autres, plus valeureux que Mimoun, couraient, courbés... Les poignets frôlant le sol... Pour leur permettre de reprendre haleine, le tracteur ralentissait ; à coups de fouets on relevait les traîneurs puis on remettait la gomme. Bientôt, il n'y en eut plus que dix à faire usage de leurs jambes : à la longue les tendons avaient fini par craquer eux aussi. Des mains, des bras pendaient sur la corde, comme du linge. Plusieurs étaient morts le crâne fracassé... Alors le lieutenant fit signe au chauffeur pour le sprint final. La vitesse est montée à dix, quinze, vingt, trente kilomètre/heure, et, d'un seul coup, ils se sont abattus les uns sur les autres, comme des quilles, dans un craquement de bois sec. Quand le tracteur

a fait le tour d'honneur, il ne traînait plus que des haillons noirâtres... »

Dans un compte-rendu destiné à sa hiérarchie, le sous-préfet d'Akbou, en Kabylie, dresse de façon précise et détaillée la chronique macabre des exactions – supplices, assassinats, viols collectifs, enfermement dans des camps – subies par les harkis et leurs familles dans sa circonscription après le cessez-le-feu du 19 mars 1962 jusqu'à la fin décembre 1962. Il note parmi les victimes « *la proportion non négligeable de civils qui est de l'ordre d'un tiers, constitué d'élus, de chefs de villages, d'anciens combattants...* ». S'agissant d'un rapport officiel, il ne peut être taxé d'exagération.

L'aspect cathartique des massacres a été souligné par Mohand Hamoumou :

« La plupart furent torturés publiquement, longuement, avec un luxe de raffinement dans l'horreur. La mort était une délivrance, d'où la recherche de morts lentes pour faire durer l'expiation. Le supplice est destiné à rendre infâme celui qui en est la victime... »

D'autres harkis sont enfermés dans des camps, dans lesquels la Croix Rouge recensera (en 1965) 13 500 personnes. Certains seront employés à des tâches dangereuses telles le déminage, à mains nues, avec une jambe coupée préventivement pour qu'ils ne puissent pas s'échapper.

D'autres enfin sont enlevés : ce sont ainsi des milliers de harkis (et de « *pieds-noirs* ») qui disparaissent après le cessez-le-feu du 19 mars 1962, puis au cours des deux vagues de répression qui interviennent en 1962, et de celles qui interviendront plus tard, jusqu'en... 1966, sans que les autorités françaises, pourtant informées des lieux de leur détention, ne s'en inquiètent.

Dans un rapport de mai 1962, monsieur de Saint-Salvy, contrôleur général, a pu écrire :

« Les crimes de guerre commis en Algérie depuis le 19 mars 1962 sont sans précédent depuis la dernière guerre mondiale, dépassant tout ce qui avait pu être constaté en Afrique noire » (3).

Dès le 3 avril 1962, juste après les accords d'Évian, de Gaulle déclarait à Alain Peyrefitte :

« Il faut se débarrasser sans délai de ce magma d'auxiliaires qui n'ont jamais servi à rien » et il donna l'ordre de les désarmer dans les plus brefs délais. Le 16 mai suivant, le général de Brébisson, obéissant servilement à son ministre, Pierre Messmer, interdisait à ses troupes de procéder *« à des opérations de recherches dans les douars de harkis ou de leurs familles. »*

On disserte encore aujourd'hui sur le nombre des victimes. De l'aveu même de Ben Bella, la population visée représentait 500 000 personnes. Si l'on s'en tient aux confidences de Krim Belkacem à Jean Daniel, sur les 220 000 musulmans abattus par l'ALN, *« en dehors des combats »*, 150 000 auraient été exécutés après le cessez-le-feu.

Quelques auteurs font remarquer que, lors des accords d'Évian, il ne restait que 42 000 harkis sous les armes. C'est vrai, mais les actes d'extermination ont duré plus de 10 mois.

Ils ont frappé des harkis démobilisés, leurs femmes, leurs enfants, parfois leurs parents ou leurs cousins. Le chiffre retenu par les auteurs sérieux et crédibles sera de 150 000 victimes et il s'appuie sur différentes estimations rappelées notamment par l'historien Abd-El-Azziz Meliani ; sur celle du service historique des armées qui, dans une note officielle en 1974, estime à environ 150 000 le nombre des harkis disparus ou assassinés ; sur celle du chef du 2^e bureau à Alger qui retient également ce chiffre de 150 000 ; celle, enfin, du sous-préfet d'Akbou, qui dans son compte-rendu officiel, fait état de 2000 victimes, en moyenne, par arrondissement, (soit

150 000 pour les 72 arrondissements algériens). Anne Heinis, dans un mémoire datant de 1977 sur l'insertion des Français musulmans (4) situe la fourchette haute à 150 000. Même chiffre de 150 000 chez André Santini, secrétaire d'État aux rapatriés en 1986-1988.

Les harkis qui eurent la chance de regagner la France, 90 000 environ, furent parqués dans des camps d'internement et ce baigne dura 12 ans.

Le 6 août 1975 – enfin ! – le gouvernement pris quelques mesures pour améliorer leur sort.

« Aujourd'hui, la télévision montre des images de « migrants » regroupés dans des camps de fortune... Les peuples et les hommes politiques défilent entre les baraquements pour dénoncer un accueil indigne. J'aimerais que ceux qui se révoltent aujourd'hui aient la même réaction pour ce qui s'est passé pour les harkis » dira, en mars 2015, Jeannette Bougrab, elle-même fille de harki.

Le massacre de nos harkis est une honte ! Notons que l'abandon de nos supplétifs algériens est à mettre au compte quasi exclusif de Charles de Gaulle. Ce dernier, il le dira à Alain Peyrefitte, ne voulait pas voir son village s'appeler « Colombey-les-deux-mosquées »(5).

Le capitaine Moinet a écrit un livre poignant sur ce drame : *« Ahmed ? Connais pas ! »* (6).

En dehors du sort tragique de nos harkis, à qui va-t-on faire croire que le gouvernement pouvait ignorer ce qu'Ahmed Boumendjel avait confié à Jean Daniel dès juin 1960, à savoir que :

« Dans une Algérie indépendante, il n'y aura de place ni pour les Juifs algériens, ni pour les Européens, ni pour ceux qui les auront aidés ». Il est difficile d'être plus clair !

Durant l'été 1962, Robert Boulin, cynique, estimait que les :
« *Pieds-noirs ont avancé leurs vacances. Simplement, la plupart sont incertains sur la date de leur retour.* »

En débarquant, souvent dans le dénuement le plus total, en métropole, la première surprise des « *pieds-noirs* » fut leur découverte de l'humour de notre fonction publique. Arrachés à leur terre natale, débarquant dans un pays qu'ils ne connaissaient pas, ils se virent appeler « *rapatriés* », or, comme dira l'un d'eux : « *Ici, la patrie est un vain mot. Nous n'y avons ni nos morts ni nos usages* ». Ils auraient préféré être reconnus comme « *repliés* », ou « *déracinés* ». D'ailleurs, ces « *Français à part entière* » furent accueillis en métropole comme des indésirables ou comme des gens suspectés de sympathie pour l'OAS. Le ministre Louis Joxe ne souhaitait « *cette mauvaise graine, ni en Algérie, ni en métropole. Il vaudrait mieux qu'ils s'installent en Argentine, au Brésil ou en Australie...* ».

Comme le dit l'écrivain Jean Brune, le « *pieds-noirs* » est : « *Un Français à part entière qui, à son arrivée en France, s'est découvert **entièrement à part*** ».

L'attitude qui les choqua le plus profondément fut, bien sûr, celle de De Gaulle. Ce dernier devait déclarer, le 4 mai 1962 : « *L'intérêt de la France a cessé de se confondre avec celui des pieds-noirs.* ». Un peu plus tard, en juin 1963, il se félicitera que l'intégration des « *pieds-noirs* » se soit faite « *sans heurts, sans drames et sans douleurs* ». Puis, il fermera la page de l'Algérie française, le 22 juillet 1964, en supprimant le ministère des Rapatriés avec cette déclaration :

« *Ils ont été absorbés comme par un papier-buvard...* ». Quel cynisme ! Quel mépris !

Depuis, nos dirigeants font régulièrement repentance au nom de la France, or le peuple de France n'a pas à battre sa coulpe car il ne saurait être tenu pour responsable de l'abandon

honteux de l'Algérie française, après une guerre gagnée militairement, ni des atrocités commises par le FLN algérien avec la complicité du pouvoir gaulliste.

Aujourd'hui encore les Algériens (et les Franco-Algériens) considèrent les harkis comme des traîtres, et beaucoup d'entre eux ne cachent pas leur détestation de la France.

Alors, il serait temps d'arrêtez de jouer les pompiers pyromanes et d'exacerber les tensions entre les anciens fellaghas et nos frères d'armes musulmans.

Pour ma part, je n'oublie **rien**. J'ai consacré plusieurs livres au drame algérien, dont un qui est une réponse à Emmanuel Macron lequel, en 2017, qualifiait l'œuvre française en Algérie de « *crime contre l'humanité* » (7). Rappelons que le « *crime contre l'humanité* » est une incrimination créée en 1945 par le tribunal de Nuremberg, et établi par la Charte de Londres (art. 6 C).

Il désigne une « *violation délibérée et ignominieuse des droits fondamentaux d'un individu ou d'un groupe d'individus inspirée par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux* ».

Le massacre de nos harkis et de leurs familles est bien un « *crime contre l'humanité* » mais, que je sache, il n'est pas imputable aux défenseurs de l'Algérie française.

Ceux qui voulaient que l'Algérie reste française étaient tout simplement des visionnaires. Le bradage honteux de l'Algérie et du Sahara, avec ses immenses réserves de gaz et de pétrole, est à l'origine de l'invasion maghrébine que nous subissons aujourd'hui. Il marque aussi la fin de notre autosuffisance énergétique, sujet ô combien brûlant en ce moment.

Ceux qui contestent la notion même de « *remplacement de population* » devraient méditer la citation prémonitoire de Houari Boumediene : « *Après l'Algérie française viendra le*

temps de la France algérienne ; nous vaincrons ce pays par le ventre de nos femmes ». Elle date de... 1963.

Nous étions prévenus, mais nos dirigeants politiques, souvent par clientélisme électoral, ont préféré pratiquer la politique de l'autruche : la tête dans le sable et le cul à l'air, prêts à subir les derniers outrages.

Semper fidelis.

Eric de Verdelhan

1) Cette citation date du 20 mars 1962, le lendemain des accords d'Évian.

2) « *La paix des braves* » de Louis Mérens ; l'esprit nouveau ; 1963.

3) Rapport du contrôleur général de Saint-Salvy cité par Abd-El-Azziz Meliani dans « *La France honteuse. Le drame des harkis* » ; éditions Perrin.

4) Anne Heinis « *L'insertion des Français musulmans* » ; Montpellier III ; 1977.

5) « *C'était de Gaulle* » d'Alain Peyrefitte ; Gallimard ; 1994.

6) « *Ahmed ? Connais pas !* » de Bernard Moinet ; Lettres du Monde ; 1980.

7) « *Hommage à NOTRE Algérie française* » ; Dualpha ; 2019.